

**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU 05 MARS 2019**

L'an deux mille DIX-NEUF, le 05 mars à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. SAINT Thierry, le Maire.

Présents : Messieurs : BAUMGARTEN Christophe, LEBREUILLY Stephan, SAINT Thierry, TOSCAN Jean

Mesdames : DOINARD Marianne, DONGRADI Caroline, JOUANNEAU Florence, JOLIVEL Sylvie, PERNOIT Sylvie, SCHIER Magali,

Absente excusée Madame HAMELIN Claire

Secrétaire de séance : Madame DOINARD Marianne a été désignée secrétaire de séance

Nombre de conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10
Date de convocation :	28 février 2019
Date d'affichage :	01 mars 2019

Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2019

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 29 janvier 2019. Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal. Le Conseil municipal a voté à l'unanimité l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour cette délibération.

✓ Délibération n° 08-2019 : Approbation du compte de gestion 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisé par le Trésorier de Caen-Orne et Odon et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Proposition

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

▷Adopté à l'unanimité :

- pour : 10
- contre : 00
- abstention : 00

✓ Délibération n° 09-2019 : Approbation du compte administratif 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
Vu le courrier de la Préfecture demandant le retrait de la délibération 01-2019 « approbation du compte administratif » du fait de l'absence du vote du compte de gestion 2018,
Considérant que Monsieur TOSCAN Jean a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
Considérant que Monsieur Thierry SAINT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur TOSCAN Jean pour le vote du compte administratif :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	935 904.57 €	877 153.01 €	1 813 057.58 €
Titres émis	1 039 183.65 €	281 621.57 €	1 320 805.22 €
Résultat de l'exercice	103 279.08 €	- 595 531.44 €	- 492 252.36 €
Résultat antérieur reporté	321 007.84 €	732 062.85 €	1 053 070.69 €
Résultat de clôture hors restes à réaliser	424 286.92 €	136 531.41 €	560 818.33 €
Restes à réaliser dépenses		437 910.00 €	437 910.00 €
Restes à réaliser recettes		240 400.00 €	240 400.00 €
Solde des restes à réaliser		197 510.00 €	197 510.00 €
Besoin de financement		60 978.59 €	60 978.59 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver le compte administratif 2018.

Annule et remplace la délibération 01-2019 du 29 janvier 2019

‣ **Adopté à l'unanimité :**

- **pour : 09**
- **contre : 00**
- **abstention : 00**

Retour de Monsieur le Maire

✓ Délibération n° 10-2019 : Reprise et affectations des résultats 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif de l'exercice 2018,
Vu le courrier de la Préfecture demandant le retrait de la délibération 02-2019 « reprise et affectation des résultats 2018 » du fait de l'absence du vote du compte de gestion 2018,
Conformément à l'instruction M14, le Conseil Municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2018 du budget principal.

Considérant que le compte administratif 2018 présente :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 424 286.92 €
- Un excédent de la section d'investissement de 136 531.41 €
- Un besoin d'autofinancement de 60 978.59 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de reporter :

- D'affecter une part de l'excédent de la section de fonctionnement de 60 978.59 € au compte 1068 conformément aux dispositions des articles L.2311-5 et R.231, le solde de l'excédent de fonctionnement soit 363 308.33 € étant porté au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2019
- D'affecter l'excédent de la section d'investissement de 136 531.41 € au compte 001 en section d'investissement du budget 2019

Annule et remplace la délibération 02-2019 du 29 janvier 2019

► **Adopté à l'unanimité :**
 - pour : 10
 - contre : 00
 - abstention : 00

✓ **Délibération n° 11-2019 : Approbation du budget primitif 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
 Vu le courrier de la Préfecture demandant le retrait de la délibération 03-2019 « approbation du budget primitif 2019 » du fait de l'absence du vote du compte de gestion 2018,

Monsieur le Maire présente le projet du budget 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **ADOpte** les quatre sections :

Section fonctionnement : Dépenses

Chap.	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	361 860.00 €
012	Charges de personnel	240 700.00 €
014	Atténuations de produits	295 400.00 €
65	Autres charges de gestion courante	97 450.00 €
66	Charges financières	11 940.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
	Total dépenses réelles	1 008 350.00 €
022	Dépenses imprévues	73 168.33 €
023	Virement à la section d'investissement	197 790.00 €
	Total dépenses d'ordre	270 958.33 €
	Dépenses de fonctionnement de l'exercice	1 279 308.33 €

Section fonctionnement : Recettes

Chap.	Libellé	Propositions
70	Produits de service	120 000.00 €
73	Impôts et taxes	627 000.00 €
74	Dotations et participations	158 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	11 000.00 €
	Total recettes réelles	916 000.00 €
002	Excédent reporté	363 308.33 €
	Total recettes d'ordre	363 308.33 €
	Recettes de fonctionnement de l'exercice	1 279 308.33 €

Section investissement : Dépenses

Chap.	Libellé	Propositions
21	Immobilisations corporelles	256 800.00 €
23	Immobilisations en cours	411 890.00 €
10	Dotations fonds divers	3 000.00 €
16	Remboursement d'emprunt	24 100.00 €
	Dépenses de l'exercice	695 790.00 €
	Reste à réaliser	437 910.00 €
	Total cumulé des dépenses d'investissement	1 133 700.00 €

Section investissement : Recettes

Chap.	Libellé	Propositions
10	Dotations fonds divers réserves	48 000.00 €
1068	Excédents de fonctionnement	60 978.59 €
16	Emprunts et dettes assimilées	450 000.00 €
	Total recettes réelles	558 978.59 €

001	Excédent reporté	136 531.41 €
021	Virement de la section d'investissement	197 790.00 €
	Total recettes d'ordre	334 321.41 €
	Recettes de l'exercice	893 300.00 €
	Reste à réaliser	240 400.00 €
	Total cumulé des recettes d'investissement	1 133 700.00 €

➤ **ADOpte** le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	1 279 308.33 €
Section d'investissement	1 133 700.00 €
TOTAL	2 413 008.33 €

Annule et remplace la délibération 03-2019 du 29 janvier 2019

➤ **Adopté à l'unanimité :**

- **pour : 10**
- **contre : 00**
- **abstention : 00**

✓ **Délibération n° 12-2019 : Attribution et versement de subventions aux associations pour l'année 2019**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2019.

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

	Subvention 2019
Club des aînés	300.00 €
Nature et jogging	300.00 €
APE Eterville	300.00 €
AESCL	300.00 €
Collège de verson _ FSE	150.00 €
Comité de jumelage	480.00 €
Côte 112	150.00 €
France Handicap	300.00 €

➤ **Adopté à l'unanimité :**

- **pour : 10**
- **contre : 00**
- **abstention : 00**

✓ **Délibération n° 13-2019 : Participation au calendrier 2019**

Il est proposé au Conseil Municipal de déterminer le montant de la participation pour l'élaboration du calendrier communal 2019. Il est précisé que le montant total s'élève à 528.00 euros.

Le Conseil Municipal accepte de prendre à sa charge une partie des frais d'impression du calendrier et décide d'appliquer le montant des frais de participation comme suit :

Nom Société	Montant 2019
Electricité générale	45.00 €
L'objet de la Com – Mme Vervelle	45.00 €
Le Celtic	45.00 €
Christophe Automobiles	45.00 €
Carrosserie Eterville	45.00 €

Eterville Auto	45.00 €
Marcheron Valérie	45.00 €
Laro	45.00 €
Marché d'Eterville – Boulangerie Clément	45.00 €
Phase 2	45.00 €

‣ Adopté à l'unanimité :

- pour : 10
- contre : 00
- abstention : 00

✓ **Délibération n° 14-2019 : Actualisation de la délibération 39-2018 – Acquisition du bâtiment cadastré AD128**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 39-2018 du 13 novembre 2018, actant l'acquisition de l'atelier communal, à la Société Partelios Habitat, pour un montant de 175 000.00 € HT,

Il informe que le montant définitif de la transaction fixé au 01 janvier 2019 est de 178 468.10 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE l'acquisition de l'atelier technique au 01 janvier 2019 – 18 rue de l'intendance à ETERVILLE, pour un montant de 178 468.10 euros HT, hors frais.
- PRECISE que la dépense est inscrite au budget primitif de 2019
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce bien par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par Maitre JOUBERT Damien dans les conditions de droit commun.

‣ Adopté à l'unanimité :

- pour : 10
- contre : 00
- abstention : 00

✓ **Délibération n° 15-2019 : Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code.

‣ Adopté à l'unanimité :

- pour : 10
- contre : 00
- abstention : 00

Questions diverses

▪ **Caen la Mer**

La commission économique de Caen la Mer a demandé aux communes membres si elles disposaient de terrain permettant la création d'une aire de camping-car. La commune d'Eterville, n'ayant pas de zone viabilisée disponible, ne s'est pas

inscrite.

▪ **Vie Communale**

La commune et les associations sont à la recherche de bénévoles pour l'installation et l'animation de la fête du village programmée le 09 juin 2019.

▪ **PLU**

Monsieur le Maire a rendu compte de la réunion de présentation du PADD aux P.P.A (Personnes Publiques Associées). Les participants ont émis un avis favorable assortis de quelques remarques qui seront intégrées dans le rapport définitif. Celui-ci sera prochainement présenté en commission urbanisme puis en conseil communautaire.

▪ **Travaux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que les travaux de rénovation de la Mairie vont prendre fin avec le remplacement de la dernière fenêtre (fenêtre donnant sur la salle polyvalente) un devis est en cours.

Suite aux demandes des associations, Madame Pernoit et Monsieur Saint travaillent sur le projet de création d'un local de stockage en prolongement de la salle polyvalente.

▪ **Cantine**

Le marché « Préparation et livraison des repas en liaison froide » arrivant à échéance en juillet 2019, Mmes Dongradi, Jouanneau et Mrs Baumgartern et Lebreuilly sont chargés de relancer un appel d'offre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05

BAUMGARTEN Christophe		JOUANNEAU Florence	
DONGRADI Caroline		LEBREUILLY Stephan	
DOINARD Marianne		PERNOIT Sylvie	
HAMELIN Claire		SCHIER Magali	
JOLIVEL Sylvie		TOSCAN Jean	

Fait à ETERVILLE, le 07 mars 2019

Le Maire
Thierry SAINT

Certificat d'affichage

A la porte de la mairie :

- Affiché :
- Retiré le :

